

## Liste des Délibérations

### Conseil Municipal du 21 novembre 2023 à 18 h 30

Date de convocation : 14/11/2023

Affichage ordre du jour : 14/11/2023

**Conseillers en exercice** : Philippe TOURRIER ; Franck BRITTO ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL ; Martine DURAND-RAMBIER ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS ;

**Pouvoirs** : Sozic CHARLES à Philippe TOURRIER ; Cloé PAUL-VICTOR à Jannick DE SALVADOR ; Virginie BADAROUX à Romuald KLEIN

**Absents** : Solane SPEISER ; Laurent MARSEAULT ; Philippe MARTIN ;

**Absents excusés** : Adrien GONZALVEZ ; Elisette BASTOS GOMES ; Alain IDOUX ;

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 13

**Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL**

#### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2023

**68-1** Décision modificative du budget n° 2

**69-2** Demande de subvention Fonds de concours 2024

**70-3** Subvention aux écoles maternelle et élémentaire et au CCAS

**71-4** Rétrocession du lotissement « Le Champ des Cades »

**72-5** Cadeau aux bénévoles de la bibliothèque et des gîtes

**73-6** Hérault Énergies - Convention d'autorisation de la commune sur les travaux d'investissement sur l'éclairage public

**74-7** Révision des loyers communaux

**75-8** Intervention du centre de loisirs auprès de l'épicerie solidaire de « l'EHPAD de l'Orthus ».

**76-9** Désignation des membres communaux de la commission intercommunale « Urgence écologique »

**77-10** Vote des subventions aux associations

**78-11** Clôture de la régie de recettes de la bibliothèque

21.11.2023 / N° 68-1 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1. Documents budgétaires

#### Décision modificative 2

Budget principal 197-00

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions ainsi présentées.

21.11.2023 / N° 69-2 / 7 Finances / 7.5.1 Demandes de subventions

#### Demande de subvention CCGPSL

Fonds de concours 2024

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les différentes opérations d'investissement dont le montant est estimé à 139 984.71€
- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention et les modalités de financement ainsi présentés
- **SOLLICITE** l'aide De la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup au titre du Fonds de concours **2024** sans laquelle la commune ne pourrait réaliser ces opérations.

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document et prendre toute disposition relative à l'exécution de la présente délibération.

21.11.2023 / N° 70-3 / 7 Finances / 7.1 Décision budgétaire  
**Subvention CCAS et écoles maternelle et élémentaire**

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions ainsi présentées.

21.11.2023 / N° 71-4 / 3 Domaine et patrimoine / 3.5.1 actes de gestion du domaine public  
**Lotissement « Le Champ des Cades »  
Rétrocession des voies et réseaux à la commune**

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession qui sera actée par voie de convention passée devant le notaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et l'acte notarié

21.11.2023 / N° 72-5 / 7 Finances / 7.6.3 autres contributions  
**Cadeaux bénévoles de la bibliothèque et des gîtes**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.

21.11.2023 / N° 73-6 / 1 commande publique / 1.3 convention de mandat  
**Hérault Énergies - Convention d'autorisation de la commune sur les travaux d'investissement sur  
l'éclairage public**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec HERAULT ENERGIES pour les travaux d'investissement à conduire sur le réseau d'éclairage public de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

21.11.2023 / N° 74-7 / 3 Domaine et patrimoine / 3.3 locations  
**Révision des loyers des bâtiments communaux  
POINT AJOURNÉ**

**En raison de la non prise au Vote de Mme Martine DURAND-RAMBIER personnellement concernée par l'objet de la délibération, le quorum n'est pas atteint pour ce point. Le point est donc ajourné et reporté au prochain conseil.**

21.11.2023 / N° 75-8 / 8 Domaines de compétences / 8.2.6 Enfance  
**Intervention du centre de loisirs auprès de l'épicerie solidaire  
de « l'EHPAD de l'Orthus ».**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de ce projet solidaire

21.11.2023 / N° 76-9 / 5 Institution et vie politique / 5.3 désignation des représentants  
**Désignation des membres communaux de la commission intercommunale  
« Urgence écologique »**

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.

21.11.2023 / N° 77-10 / 7 Finances / 7.5.3 subvention au fonctionnement des associations  
**Subventions associations communales  
POINT AJOURNÉ**

En raison de la non prise au Vote de Monsieur Philippe TOURRIER personnellement concerné par l'objet de la délibération, le quorum n'est pas atteint pour ce point. Le point est donc ajourné et reporté au prochain conseil.

21.11.2023 / N° 77-10 / 7 Finances / 7.1.7 Régies de recettes et d'avances  
**Clôture de la régie de recettes de la bibliothèque municipale**

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression des régies de recettes pour la location de salles et matériel, et pour l'école de sports avec effet au 01/12/2023 ;
- **SUPPRIME** l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé était de 1 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.